



HAL
open science

L'insertion des Mozabites d'Algérie dans les territoires d'accueil. Organisation et solidarité de la communauté mozabite hors du M'Zab : l'exemple de la jma'a de Bordj Bou Arreridj

Nora Gueliane

► To cite this version:

Nora Gueliane. L'insertion des Mozabites d'Algérie dans les territoires d'accueil. Organisation et solidarité de la communauté mozabite hors du M'Zab : l'exemple de la jma'a de Bordj Bou Arreridj. Sociétés Plurielles, 2020, Varia, 3-4, pp.1-37. <10.46298/societes-plurielles.2020.6258>. <hal-02508991>

HAL Id: hal-02508991

<https://hal.science/hal-02508991v1>

Submitted on 1 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC 4.0 - Attribution - Non-commercial use - International License

ARTICLE

L'insertion des Mozabites d'Algérie
dans les territoires d'accueil

Nora GUELIANE

Sociétés Plurielles, n° 3
Varia

Les Presses de l'Inalco publient des ouvrages scientifiques et des revues qui associent aires culturelles et champs disciplinaires.

EXIGENCE DE QUALITÉ avec des évaluations en double aveugle ;

OPEN ACCESS : diffusion internationale et ouvrages toujours disponibles ;

LICENCES D'ÉDITION SOUS CREATIVE COMMONS pour protéger les auteurs et leurs droits ;

PUBLICATIONS MULTISUPPORTS ET ENRICHISSEMENTS sémantiques et audio-visuels ;

MÉTADONNÉES MULTILINGUES : titres, résumés, mots-clés.

L'offre éditoriale s'organise autour de collections aires géographiques (AsieS, EuropeS, AfriqueS, MéditerranéeS, TransAireS, AmériqueS, OcéanieS) et de séries correspondant à des regroupements disciplinaires (langues et linguistique, sciences humaines et sociales, arts et lettres, sciences politiques, économiques et juridiques, oralité, traduction).

Les Presses de l'Inalco éditent de nombreuses revues : *Cahiers balkaniques*, *Cahiers de littérature orale*, *Cipango*, *Cipango – Japanese studies*, *Études océan Indien*, *Études finno-ougriennes*, *Mandenkan*, *Slovo*, *Sociétés Plurielles*, *Yod*.

Sociétés plurielles

Varia

Numéro 3 – Année 2019

L'insertion des Mozabites d'Algérie dans les territoires d'accueil

Organisation et solidarité de la communauté mozabite hors du M'Zab : l'exemple de la *jma'a* de Bordj Bou Arreridj

Nora GUELIANE

Architecte, docteure en études urbaines, architecture et paysage, EHESS,
Centre de recherches historiques/Centre des études des mouvements sociaux

Introduction : le M'Zab, les Mozabites et le déroulement de l'enquête de terrain

En Algérie, les Mozabites forment un groupe religieux et linguistique particulier. Ils sont, d'une part, des Berbères Zénètes parlant une variante de tamazight : le *tamzabt* (Ibn Khaldoun, 1999, p. 304). D'autre part, et contrairement à la majorité des Algériens adoptant l'islam sunnite¹, les Mozabites sont des ibadites : une branche minoritaire de l'islam appartenant au kharidjisme – celui-ci étant le résultat du conflit politique qui a tourmenté la *khilafa* musulmane après l'assassinat de 'Othman ibn 'Affan en 656 (Merghoub, 1972, p. 13)².

1. Tadeusz Lewicki, dans ses travaux sur l'ibadisme, soulève qu'en général, « la dogmatique et les théories politico-religieuses des ibadites wahbites se rapprochent dans quelques questions principales de celles des sunnites » (LEWICKI, 1958, p. 76). De son côté, Ersilia Francesca explique que les similitudes entre le sunnisme et l'ibadisme comme systèmes juridiques peuvent facilement s'expliquer par le fait que les deux se réfèrent aux mêmes sources. Les divergences proviennent d'une interprétation diverse du Coran et de la sunna (ERSILIA, 2015, p. 219).

2. L'arrivée de l'ibadisme au Maghreb s'est effectuée vers le début du II/VIII^e siècle

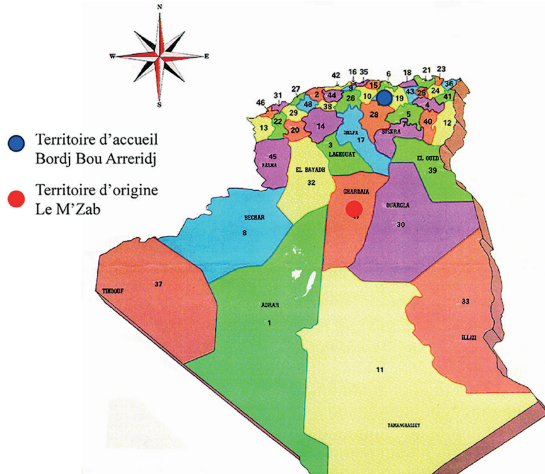


Figure 1

Situation du M'Zab (le territoire d'origine des Mozabites) et de Bordj Bou Areridj (le territoire d'accueil dans notre cas d'étude) dans le territoire algérien actuel.

Source : carte fournie par la Direction d'hydraulique de Gardhaïa, retouchée par l'auteur, 2016.

Le foyer historique des Mozabites est *Ighzar n M'Zab* [la vallée du M'Zab], une région située dans la *Wilaya* [préfecture] de Gardhaïa, à 600 km d'Alger. Après l'édification, vers le x^e siècle, des villes fortifiées du M'Zab (*Igherman* ou *ksour*³), les Mozabites se sont implantés comme commerçants dans les villes du

(ATFAYYAŞ, 1973, p. 48). Les ibadites ne tardèrent pas à créer une autorité politique, l'État rustumide, avec laquelle l'ibadisme a connu l'état de gloire [*imamat dubur*] – un état de suprématie politique dans laquelle les ibadites ont un imamat. À la destruction de l'État rustumide par les Fatimides (en 358/868-869), l'ibadisme passa à la clandestinité – l'état de secret [*kitman*]. Dans un monde qui lui a été hostile, l'ibadisme a trouvé refuge dans des enclaves territoriales réduites : le M'Zab (Algérie), l'Île de Djerba (Tunisie), le Jebel Nafoussa (Libye).

3. *Kar* [Ksour], un village saharien souvent fortifié et/ou aggloméré (GRAVARI BARBAS, 2005 ; CHEKHAB-ABUDAYA, 2012 et 2018 ; CÔTE, 2005 ; MAHROUR, 2011 ; GUELIANE, 2019). Au M'Zab, nous enregistrons l'emploi du mot *aghrem* pour désigner ces ensembles. En berbère, *aghrem* signifie à la fois ville et village fortifié (DRAY, 1998 ; DELHEURE, 1984 ; MERCIER, 1922 ; CAPOT-REY, 1953 ; GUELIANE, 2019). La vallée compte cinq *ksour* :

Nord algérien. Bien que l'idée d'une présence mozabite hors du M'Zab semble être contradictoire avec le stéréotype du M'Zab refuge, cet isolat géographique, religieux et ethnique enclavé dans le désert, réceptacle et témoin d'une antique communauté musulmane : telle est du moins l'image que Masqueray brosse du M'Zab⁴, alors que, de son temps, nombre de ses habitants étaient déjà implantés comme commerçants dans les villes du Nord algérien. C'est d'ailleurs ce qu'Augustin Jomier démontre en soulignant que le M'Zab est une région connectée, depuis l'époque médiévale du moins, au reste de l'archipel ibadite, et cela à travers les migrations et les échanges reliant les différentes communautés de confession ibadite, celles du M'Zab, de Djerba (Tunisie) et du Jebel Nefoussa (Libye) pour le Maghreb, mais aussi celles d'Oman (dans la péninsule arabique) et de Zanzibar (Afrique de l'Est). En dehors de cet archipel ibadite, le M'Zab est aussi relié aux pôles majeurs du monde arabo-musulman, notamment aux lieux saints de l'Islam et au centre intellectuel de premier plan qu'est le Caire (Jomier, 2016, p. 17).

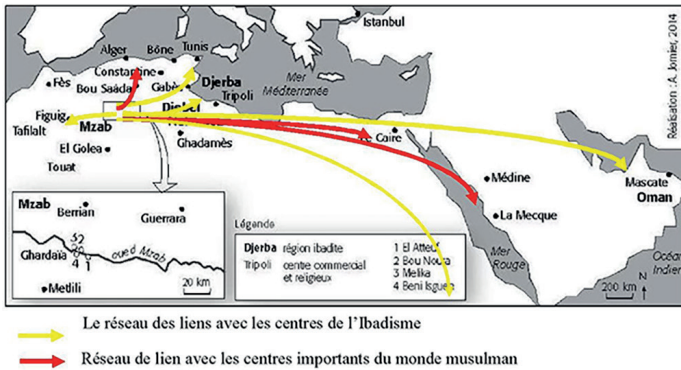


Figure 2

Réseau de liens entretenu par la vallée du M'Zab, dès le moyen-âge, avec le reste du monde ibadite et musulman. Un réseau alimenté par la circulation des lettrés, des étudiants, des pèlerins, mais également par l'activité commerciale.

Source : Jomier, 2016, retouché par Nora Gueliane (2018)

Taghardayt, At Yezjen, At Melichet, At Bounour, et Tagnint, classés patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1982.

4. Dans ses travaux : *Chronique d'Abou Zakaria* (1878) et la *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie : Kabyles du Djurdjura, Chaouïa de l'Aourâs, Beni Mezâ* (1886)

Les circulations mozabites hors du M'Zab sont anciennes.

Dès la première moitié du XVI^e siècle, Léon l'Africain [Hasan ibn Muhammad al-Wazzan al-Fasi (1494-1554)] insiste sur la fonction commerciale de la région. Il évoque la prospérité de ses habitants, spécialisés dans les échanges avec l'Afrique subsaharienne : le Mzab semble alors intégré aux circuits du grand commerce, accueillant des marchands d'Alger et de Bejaïa. À la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, les Mozabites demeurent présents dans le commerce saharien : selon Jean-Louis Miège, le Mzab fait partie d'une « zone centrale » qui va, d'ouest en est, du Touat à Ghadamès et au golfe de Gabès. Le lien entre les villes du réseau commercial transsaharien est assuré par des commerçants spécialisés appartenant pour la quasi-totalité d'entre eux à des minorités religieuses ou ethniques, parmi lesquelles se trouvent, pour le Maghreb, les ibadites. Daniel Holsinger insiste lui aussi sur l'ampleur du réseau commercial du principal bourg du Mzab, Ghardaïa, dans un réseau maghrébin et sahélien, puisque la ville est en communication avec Alger via Boussaâda et Laghouat, avec Tunis (distante d'environ 1000 km) via les oasis de l'est du Sahara algérien, ainsi qu'avec le Maroc via le Tafilalet et Figuig, et avec l'Afrique subsaharienne via Metlili et El Golea, à 260 km au sud⁵. (Jomier, 2016, p. 22)

Des documents indiquent également l'implication des Mozabites dans des migrations temporaires vers les villes du Nord algérien et du Maghreb. À Alger, « Emanuel d'Aranda de Bruges, capturé en 1641, signale l'existence d'une colonie mozabite. Thomas Shaw, clerc britannique qui a vécu à Alger entre 1720 et 1732, note que les Mozabites travaillent dans les abattoirs » (Jomier, 2016, p. 23). Venture de Paradis (1789) et le consul américain William Shaler (1826) ont tous les deux fait état des privilèges consentis aux Mozabites par les deys d'Alger. « Le premier indique que les Mozabites étaient les mieux avantagés des populations musulmanes, le second affirme que les Mozabites jouissaient de privilèges et leur commerce était protégé par des contrats écrits consentis par la Régence » (Cherifi,

5. Ersilia Francesca (ERSILIA, 2002, p. 193) souligne que le choix de l'activité commerciale n'est pas dû au hasard. En effet, les communautés ibadites, originaires d'Afrique du Nord et d'Oman, ont combiné un succès entrepreneurial remarquable avec une austérité religieuse, d'une façon comparable à ce que Max Weber a analysé à propos de *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (WEBER, 2004).

2015, p. 130). Ces privilèges sont dus essentiellement à la puissance économique de la corporation des commerçants mozabites. Brahim Cherifi avance l'hypothèse que la présence des commerçants mozabites à Alger date du début de la Régence turque, avant la création de la ville de Guerrara⁶, c'est-à-dire avant 1630 (Cherifi, 2015, p. 132).

On en conclut que, si le M'Zab est géographiquement excentré par rapport aux grands centres et aux voies stratégiques, les Mozabites eux, ont une longue histoire de circulation et de mobilité : flux financiers ; pèlerinages, migrations d'études ; commerce d'échange et de transit. Tout cela s'est ensuite développé en une immigration et une installation dans les villes de destination. Une installation qui a été très longtemps entravée par une loi [un *itifaq*]⁷ interdisant aux hommes de prendre avec eux leurs femmes (familles). « Ainsi les migrations ne seront jamais familiales, les femmes ne devant sous aucun prétexte quitter le M'Zab. Le retour périodique est une obligation » (Salhi, 2006, p. 43). Aujourd'hui, selon des données fournies par un responsable à l'office de protection du patrimoine de la vallée du M'Zab (OPVM), la migration concerne environ 50 000 personnes installées hors la région du M'Zab (Abderrezek, 2017, p. 45), un chiffre assez important relativement à la population mozabite qui ne dépasse pas les 600 000 personnes⁸.

6. Guerrara : un des *ksour* mozabites situés en dehors de la vallée du M'Zab à 90 km de Ghardaïa

7. Les *itifaqats* sont des textes « juridiques » produits sur la base d'un consensus des *azzabas* et de la *jma'a*, ou plus exactement des « comptes rendus de décisions consensuelles » (OUSSEDIK, 2007, p. 23). Ils ont de ce fait une légitimité religieuse et coutumière et ont force de loi. Ces textes traitent de sujets variés, des plus simples – codification des mariages et le trousseau de la mariée – aux plus complexes – les vols, les viols et les meurtres.

8. Compte tenu de leur interdiction par la loi algérienne, aucune statistique d'ordre ethnique ou doctrinal n'est disponible. Néanmoins, la communauté dispose de ses propres statistiques, réalisées par les institutions traditionnelles (coutumières). Des statistiques auxquelles nous n'avons, malheureusement, pas eu accès afin de vérifier les chiffres avancés.

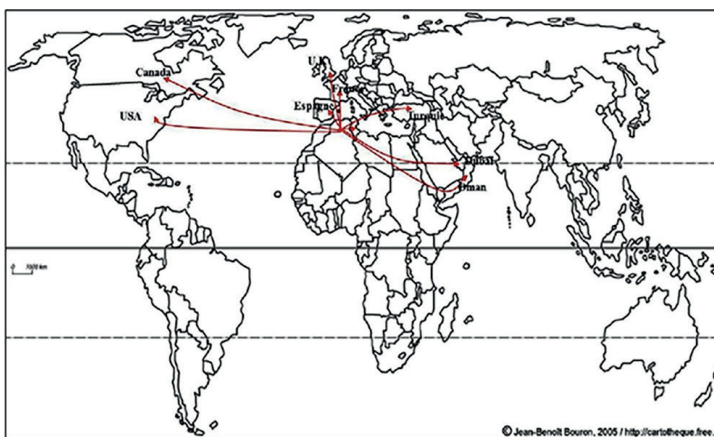


Figure 3

Implantation et localisation actuelle de la diaspora mozabite dans le monde.

Source : Abderrezek, 2017, p. 46.

La particularité de cette migration réside dans son encadrement par la communauté. Ainsi, dans les villes algériennes ou à l'étranger, là où les Mozabites sont implantés, un ensemble d'institutions les accompagne⁹. Ce réseau d'institutions garantit l'organisation et la coordination des membres de la communauté, entre eux et avec leur vallée. Un constat qui nous amène à nous interroger sur les institutions mozabites hors du M'Zab, et à poser la question : comment la communauté mozabite est-elle organisée et encadrée dans le contexte migratoire ?

9. Le M'Zab est caractérisé par la présence d'un ensemble d'institutions : religieuses liées à l'ibadisme, et coutumières liées à l'appartenance berbère. Concernant les institutions religieuses, nous citons les *imessourda* et *irwan*, les étudiants des sciences religieuses, dont le rôle est de régénérer l'élite religieuse. Puis nous avons les *'azzabas*, l'instance qui se charge de la gestion de la vie spirituelle, morale, et sociale de la ville. L'ensemble des *'azzabas* des *ksour* du M'Zab forme un Conseil confédéral, le Conseil de 'Ammi Saïd qui est le porte-parole de tous les Mozabites et les ibadites algériens (ASSAMAOUÏ, 2008). Pour les institutions laïques, nous avons la *taddart* (le conseil de la famille) composé des membres d'une même famille. Les *toddart* forment les fractions – *'achiras* –, qui, à leur tour, forment le Conseil des notables [*jma'a*] d'une ville. Les notables de l'ensemble des cités mozabites sont réunis dans un seul Conseil confédéral : Ba Abdarahmen el Korti, dont le rôle est la gestion de la vie sociale, économique et politique au M'Zab. La récapitulation de toutes ces institutions est résumée dans la figure 4.

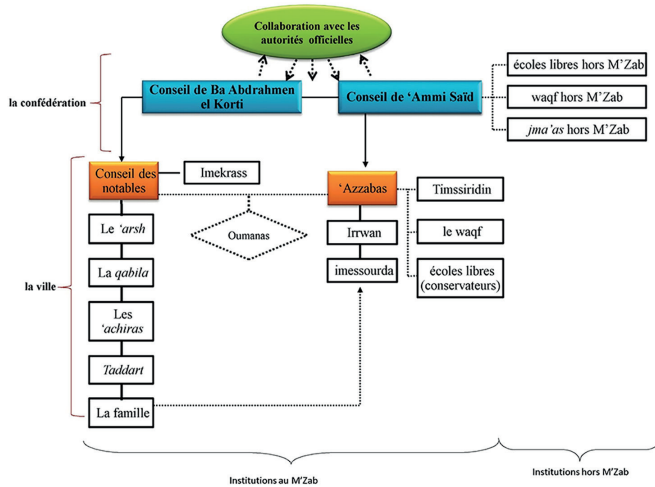


Figure 4
 Schéma récapitulatif de l'organisation des différentes institutions au M'Zab et hors M'Zab.

Source : Gueliane, 2018

Pour cela, nous avons mobilisé, en plus de la recherche documentaire, l'enquête de terrain – nous avons adopté la démarche qualitative – qui a été entamée au cours des années 2015 et 2016 auprès de la *jma'a* mozabite de la ville de Bordj Bou Arreridj – chef-lieu d'une *Wilaya* [préfecture] du même nom. Étant native de celle-ci, nous avons pensé que Bordj Bou Arreridj, située à 250 km à l'est de la capitale algérienne Alger, était le meilleur choix pour entreprendre notre enquête, en raison du type de liens établis avec la communauté mozabite dans la ville. Ce choix est aussi justifié par le fait que la communauté mozabite à Bordj Bou Arreridj n'est pas grande, d'une organisation peu complexe et convient, de ce fait, aux objectifs de notre travail de recherche.

Pour ce faire, nous avons entrepris des entretiens – ouverts au départ, puis semi-directifs et entretiens de groupe par la suite – à plusieurs reprises avec l'*amin el mal* [chargé des finances] de la *jma'a* de Bordj Bou Arreridj, un commerçant originaire de Ghardaïa, ainsi qu'avec deux de ses frères, le premier étant un jeune étudiant au centre universitaire de la ville et le second

un commerçant. Nous nous sommes d'emblée entretenue avec un commerçant originaire d'El Attef, comme nous avons eu plusieurs discussions avec l'*amin* de la *jma'a* et son adjoint, qui n'est autre que son cousin, tous les deux commerçants à Bordj Bou Arreridj et originaires de Ghardaïa.

Nous tenons à préciser quelques éléments concernant la communauté mozabite à Bordj Bou Arreridj. Nos enquêtés ont confirmé que jusqu'à nos jours aucun mariage mixte n'y a été enregistré. Les femmes sont non seulement Mozabites mais, toutes, issues du M'Zab – d'ailleurs, même les cérémonies de mariage ont généralement lieu au M'Zab. Par ailleurs, 95 % de la communauté mozabite de Bordj Bou Arreridj est née à Ghardaïa, même s'ils sont la 5^e génération à être installée à Bordj Bou Arreridj – toujours suivant les dires de nos interlocuteurs. Peu de Mozabites se sont installés avec leur foyer à Bordj Bou Arreridj, ce n'est que dans les vingt dernières années que cette pratique s'est répandue. Sinon les hommes viennent seuls s'installer en ville et laissent leurs femmes et enfants au M'Zab. D'ailleurs, actuellement, uniquement 50 % de Mozabites de Bordj Bou Arreridj y sont avec leur famille, les autres sont seuls, explique un interlocuteur. Tous ces éléments amènent à dire que la petite communauté mozabite de Bordj Bou Arreridj est très attachée au M'Zab et maintient des liens assez étroits avec le territoire d'origine. Ces liens sont moins évidents chez la diaspora mozabite des grandes villes (par exemple Alger, Oran, Constantine) où l'installation assez ancienne fait que certaines familles se détachent du groupe, explique un enquêté. D'où l'existence aussi, chez ceux-ci, de mariages hors communauté.

Nous revenons également sur le lien entre les manières de migrer des Mozabites et la façon dont ils s'organisent sur le territoire d'accueil. Pour cela nous nous référons à la thèse de Kaouther Abderrezek (Abderrezek, 2017) dans laquelle l'auteure a démontré – par une étude de trois villes d'accueil en Algérie et en France – qu'au départ l'installation d'un Mozabite répond à une initiative individuelle (primo-migrant). À partir de cette première installation, toute une chaîne migratoire est alors construite par l'arrivée des membres de la famille du primo-migrant, des membres de sa *'achira* et ensuite par des membres de son *ksar* d'origine. Ainsi :

À El-Eulma [Algérie] comme à Marseille [France], le réseau familial et communautaire a été largement mobilisé par les Mozabites pour réussir leur installation et leurs parcours migratoire. Ils l'ont mobilisé à chaque étape de ce parcours, pour le choix de la ville de destination, pour l'installation et pour l'emploi. À El-Eulma par exemple, 92 % des enquêtés ont déclaré qu'un membre de leur famille s'était installé avant eux dans cette ville. Pour certains, les

liens remontent à l'arrière-grand-père (26,08 %), pour d'autres, plus nombreux, au grand-père (44,20 %), puis au père (23,18 %). Mais il peut parfois s'agir aussi du mari, d'un frère, d'un oncle ou d'un cousin. Concernant les personnes enquêtées à Marseille (mais qui n'y sont pas nées), 82 % d'entre elles ont insisté d'une manière générale sur le rôle du réseau dans leur parcours migratoire, et 60 % ont souligné l'importance du réseau familial dans le choix de Marseille comme destination. Les entretiens semi-directifs ont également confirmé leur importance. (Abderrezek & Fournier, 2016, p. 3)

Ce constat nous a également été confirmé par nos enquêtés :

[...] On est à la quatrième ou à la cinquième génération de Mozabites ici à Bordj Bou Arreridj. Le premier Mozabite à s'être installé ici date de 1860, pour le commerce. Puis les arrivées se sont multipliées. Ils sont majoritairement de *ksar* Ghardaïa, un de Melika et un autre d'El Attef, mais la majorité des familles sont originaires de Ghardaïa... (ar.¹⁰)

Un autre ajoute :

[...] Si quelqu'un compte partir travailler hors du M'Zab, il ira là où il connaît déjà des gens, un membre de sa famille, un ami, un voisin, un membre de sa *'achira*, c'est mieux que de s'aventurer dans une ville où on ne connaît personne. Ce qui fait qu'il y a cette concentration des gens du même *ksar*. Il y a des cas aussi, où des magasins mozabites sont accolés les uns aux autres. Les anciens apprentis qui deviennent propriétaires... (ar.)

Ce qui explique, donc, le type de chaîne migratoire développé (une concentration du même *ksar*, ou de la même *'achira*). Tous nos enquêtés étaient soit des proches – lien de sang – soit issus du même *ksar*. De fait, le choix de la ville de destination était le résultat de l'existence d'un réseau de solidarité déjà établi.

10. L'abréviation (ar.) est utilisée pour désigner langue arabe, étant donné que les entretiens ont été faits en arabe (dialecte algérien). Cela est valable pour l'ensemble du texte.

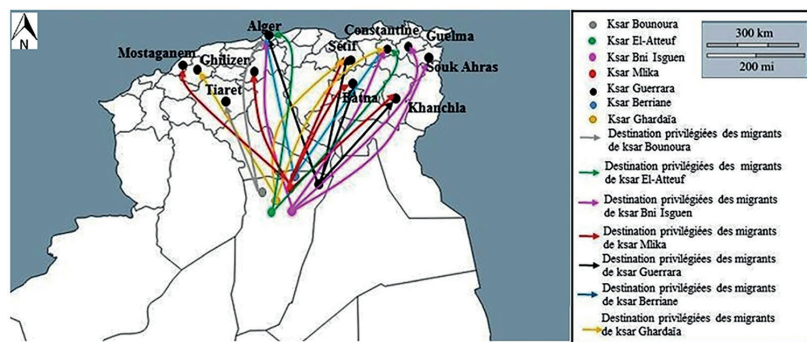


Figure 5

Implantation et localisation des Mozabites dans le Nord algérien
(construction de la chaîne migratoire).

Source : Abderrezek, 2017, p. 43.

Schéma général de l'organisation de la diaspora mozabite en Algérie

L'encadrement des Mozabites installés dans les différentes villes de l'Algérie est garanti par une *jma'a* de la ville¹¹. Dans ce cas, et contrairement au M'Zab – où les *jma'as* sont constituées suivant les appartenances lignagères –, les *jma'as* hors

11. Généralement parlant, « le nom générique de *djemaa* (berbérisé en *tajmat* en Kabylie) désigne au Maghreb des dispositifs extrêmement hétérogènes allant d'une sorte de conseil de famille élargie à de véritables organisations politiques, aux procédures complexes et aux prérogatives étendues, allant de la gestion municipale à l'administration d'une justice pénale. À la veille de l'ère coloniale, le niveau de développement et l'ampleur des prérogatives de ce type d'institution étaient liés d'une part à des facteurs politiques (être ou ne pas être dans le périmètre d'un État) et, d'autre part, au mode de vie et de regroupement des populations. Presque informelle dans le cadre d'une petite unité de nomadisation de pasteurs chameliers, l'institution avait connu un développement considérable dans les régions rurales peuplées d'agriculteurs sédentaires rassemblés dans des villages peuplés. Depuis lors, les aléas de l'histoire (et son lot de conquête militaire, de colonisation agraire et d'États autoritaires) ont très profondément, mais aussi très inégalement, affecté ce type d'institution. Alors qu'elles ont disparu de nombreuses régions bouleversées par les phénomènes multiformes induits par la colonisation européenne (confiscation des terres, déplacement des populations, paupérisation, etc.) puis l'avènement d'État indépendant, elles se sont maintenues dans d'autres. Dans les régions où elles fonctionnent encore, leur emprise, leurs prérogatives et leur dynamisme sont extrêmement variables » (MAHÉ, 2011).

M'Zab englobent tous les *ksour* sans distinction, et les différences entre '*achiras* s'annulent. La communauté de chaque ville dispose d'un ensemble de biens collectifs : une maison communautaire – *dar el 'arsh* –, un cimetière, une école libre ibadite, et dans certains cas une mosquée, ou même une bibliothèque et un complexe culturel – là où la communauté est ancienne comme à Alger. À ce propos un des interlocuteurs explique :

[...] Quand la communauté commence à se structurer dans une ville, elle investit directement et spontanément dans trois choses : la *dar el 'arsh*, un cimetière, et une école libre ; essentiellement avec l'arrivée des femmes et des enfants. Puis d'autres structures culturelles peuvent être envisagées : une bibliothèque, une mosquée, mais cela dépend des capacités et de la richesse de la communauté de la ville... (ar.)

Ces biens sont considérés comme *waqf* ibadite¹², et sont de ce fait sous l'administration de la direction des *waqfs* du Conseil de 'Ammi Saïd. L'achat, l'entretien et l'extension de ces biens communautaires sont à la charge de la communauté mozabite de la ville, avec la contribution des Mozabites des autres régions quand il s'agit d'un projet de grande envergure.

L'organisation de la communauté ne se limite pas à des biens communs et à une *jma'a* à l'échelle d'une ville. En effet, pour garantir une meilleure gestion et organisation entre les différentes *jma'as* hors M'Zab, l'Algérie est répartie en quatre coordinations [*tansiqiyat*] : la coordination de la région est [*tansiqiyat-sharq*] rassemble les *Wilayas* de l'Est algérien. Celle de la région ouest [*tansiqiyat-*

12. Le *habous* ou le *waqf* (fondation pieuse) tient une place importante au sein de la vie sociale, économique et religieuse dans l'islam. Étymologiquement *habous/waqf* signifie « arrêter, mettre en arrêt, mettre en dehors et garantir de tout acte discrétionnaire, enfin immobiliser » (LUCCIONI, 1942, p. 13). De fait, le *waqf* est « une donation faite à perpétuité par un particulier à une œuvre d'utilité publique, pieuse ou charitable. Le bien donné en usufruit devient dès lors incessible. » (CHERGUI, 2009). Le statut et la gestion du *waqf* dépendent de l'école religieuse selon laquelle il a été fondé. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les Mozabites gèrent eux-mêmes leur *waqf* et non pas le ministère des Affaires religieuses algérien. L'exécution du *waqf* ibadite reste entre les mains des '*azzabas* (pour la ville) et du Conseil de 'Ammi Saïd (pour l'ensemble des propriétés mozabites en dehors de la vallée et à l'étranger). Au M'Zab, le *waqf* peut être des biens immobiliers, comme des maisons, des magasins, des jardins, des parcelles de terrain ; il peut également consister en outils, ou encore en vaisselle, en bijoux et en vêtements pour les mariées. Il peut également prendre la forme d'une aumône annuelle alimentaire (nourriture), ce dernier type est nommé *tinoubawin*.

el-gharb] vaut pour les *Wilayas* de l'Ouest algérien, celle du centre [*tansiqiyat-el-wasaʔ*] et, enfin, celle du sud [*tansiqiyat-el-janoûb*] pour les *Wilayas* du centre et du Sud algérien. Chaque coordination est sous la responsabilité d'un président, lui-même sous la tutelle du Conseil de 'Ammi Saïd¹³. Chacune des quatre coordinations est composée d'un nombre de *Wilayas* [préfectures], la *Wilaya* est divisée en provinces [*moûqata'a*] et chaque province est représentée par un *amin* élu par la *jma'a*¹⁴. Les présidents des quatre coordinations travaillent de concert avec les *oumanas* de leur région. Le but de cette répartition administrative est de faciliter la communication et la gestion des affaires de la communauté de sorte à assurer une décentralisation. Les interventions sont ainsi plus efficaces et les décisions locales, quoique décentralisées, se prennent en préservant les intérêts de l'ensemble du système, explique l'*amin* de Bordj Bou Arreridj¹⁵. Notons ici qu'il faut faire la nette distinction entre l'organisation administrative étatique et celle de la communauté. Ces coordinations sont une organisation propre à la communauté et n'ont rien à voir avec le maillage administratif étatique – algérien.

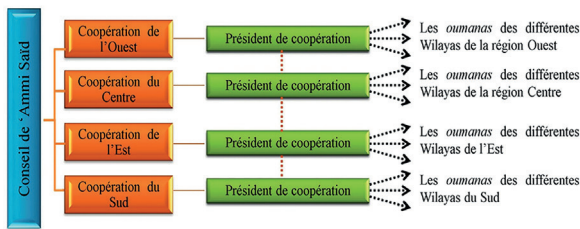


Figure 6

Schéma de la hiérarchie des institutions mozabites hors M'Zab, d'après une interprétation des entretiens d'une enquête effectuée en 2015/2016 avec la *jma'a* de Bordj Bou Arreridj.

Source : Guéliane, 2018

13. Il est vrai que la *jma'a* est chapeautée par le Conseil de 'Ammi Saïd, mais elle n'a aucun lien avec les autres institutions du M'Zab – les *'azzabas* et *'achairs*. « [...] On n'a, en tant qu'institution, aucun lien avec les institutions du M'Zab, à part le fait qu'on applique leurs décisions comme tous les autres Mozabites... » (ar.), explique un de nos interlocuteurs. Néanmoins, il peut y avoir une coordination des actions, mais chaque institution le fait à son échelle et suivant l'autorité qu'elle possède.

14. Il peut y avoir plusieurs *oumanas* dans une même *Wilaya*, Bordj Bou Arreridj n'en a qu'un seul, alors que Sétif en a plusieurs. Cela dépend de la grandeur de la communauté mozabite de la ville et de son ancienneté.

15. Nous tenons à préciser qu'un des interlocuteurs nous a confirmé que la *jma'a* dispose d'une carte de cette répartition administrative (les coordinations avec les *Wilayas* et les provinces qui composent chacune d'elles). Nous avons eu la promesse d'en avoir une copie, mais nous ne l'avons encore pas reçue à ce jour, malgré la multiplication des rappels.

Revenant au statut juridique d'une telle hiérarchie d'institutions, nos interlocuteurs expliquent que les *oumanas* des différentes régions sont sous la tutelle du Conseil de 'Ammi Saïd (au M'Zab), quoique chaque *jma'a* jouisse d'une autonomie dans la prise des décisions. Chaque *amin* dispose d'une procuration du Conseil afin de pouvoir gérer le *waqf* ibadite de sa ville, sous la couverture, ou pas, d'une association. Sinon, à part ce statut de gérant de *waqf* ibadite reconnu par l'État algérien, les *oumanas* et les *jma'as* n'ont aucun statut réglementaire ou administratif reconnu légalement. C'est d'ailleurs ce qu'a souligné l'*amin* de Bordj Bou Arreridj :

[...] On n'a pas de statut juridique officiel. Certes, on peut créer une association, mais à Bordj Bou Arreridj on ne l'a pas fait. Dans d'autres *Wilayas* si, il y a des *jma'as* qui travaillent sous une couverture associative. Néanmoins, en tant qu'*amin* je possède une procuration du Conseil de 'Ammi Saïd, dans laquelle je suis nommé responsable des institutions religieuses et du *waqf* ibadite de la *Wilaya* de Bordj Bou Arreridj. Cette procuration me facilite la gestion des propriétés de la communauté. Parce qu'on a des documents administratifs à faire. Par exemple il n'y a pas très longtemps on a demandé un permis de construire pour modifier la *dar el 'arsh*. Dans ce cas c'est mon statut de responsable de *waqf* ibadite qui me permet de formuler la demande du permis de construire. En gros c'est à cela que sert la procuration, sinon, pour le reste de nos activités communautaires, elles se font sans aucun statut officiel... (ar.)

Suite à ce témoignage, nous soulignons que l'utilisation de l'expression : « il y a des *jma'as* qui travaillent sous une couverture associative » ne renvoie en aucun cas au fait que la forme associative ne recouvre pas exactement la forme ancienne des *jma'as*. Tout au contraire, notre interlocuteur ne voyait aucune différence entre avoir le statut associatif ou ne pas en avoir – en terme du fonctionnement interne des *jma'as*. Mais cela pouvait faire la différence dans les rapports qu'entretiennent celles-ci avec l'administration algérienne. Le statut d'association devient donc un outil qui n'est mobilisé qu'en cas de besoin, ou pour en tirer profit. Autrement les *jma'as* maintiennent toutes les mêmes fonctions traditionnelles, qu'elles soient sous couverture associative ou pas. Ce qui nous laisse dire – et sans exagération – que les Mozabites maîtrisent parfaitement le cadre réglementaire et savent en tirer profit en concordance avec leurs intérêts, en s'adaptant au cas par cas dans chaque ville. Cela nous permet aussi de penser aux ajustements que l'administration algérienne et les instances traditionnelles se font l'une envers l'autre – tout en ayant conscience

du rapport de force inéquitable en faveur de l'administration –, des ajustements indispensables pour que les affaires marchent tant pour les uns que pour les autres. L'administration ferme les yeux sur certaines pratiques – qui ne sont pas tout à fait dans les normes réglementaires – et en contrepartie, les instances communautaires prennent en charge des tâches qui sont à la base des prérogatives des autorités algériennes.

La *jma'a* mozabite à Bordj Bou Arreridj

L'installation des Mozabites dans la ville de Bordj Bou Arreridj est relativement tardive. Étant une ville moyenne, Bordj Bou Arreridj est moins attractive que les grands centres urbains comme Alger, Oran et Constantine. Comme dans toutes les villes, la communauté mozabite de Bordj Bou Arreridj est chapeautéée par une *jma'a*. La première installation d'un Mozabite (commerçant) a eu lieu vers l'an 1860. Dans les premières années de leur arrivée et avant la création de la *dar el 'arsh*, les membres de la communauté se réunissaient dans un des magasins de commerce afin de discuter des problèmes de la communauté et de maintenir la cohésion du groupe.

[...] C'est une évidence pour nous, n'importe quel groupe voulant maintenir sa cohésion doit développer des mécanismes pour s'organiser. Et dans notre cas, cela date depuis l'arrivée des Mozabites à Bordj Bou Arreridj. Toutefois, le *waqf* (les biens de la communauté) ne s'est constitué qu'avec l'élargissement du groupe. Le cimetière a été racheté en 1919, la *dar el 'arsh* en 1927, ensuite et plus tardivement avec l'arrivée des familles, on a construit une école. Mais l'organisation elle-même existait depuis les premiers migrants, c'est une évidence pour nous, ça ne peut pas fonctionner autrement... (ar.) [L'*amin* de la *jma'a* de Bordj Bou Arreridj]

Avec l'élargissement du groupe, la communauté a jugé nécessaire de réaliser une *dar el 'arsh* [une maison de la communauté], et de créer un cimetière. Un enquêteur raconte la construction de la *dar el 'arsh* de la ville :

[...] Avant, les Mozabites voyageurs d'Annaba, d'Alger et des *Wilayas* de l'est du pays devaient, avant de continuer la route vers le M'Zab, transiter par Bordj Bou Arreridj pour se reposer. Ils passaient la nuit au magasin du grand-père d'Ibrahim, car il était spacieux et confortable. Un des passagers de Souk Ahras [une *Wilaya* de l'Est algérien, dans la zone frontalière avec la Tunisie]

leur a demandé pourquoi ne pas créer une *dar el 'arsh* comme les Mozabites des autres *Wilayas*, et c'est comme ça que l'idée est née. En 1927 la communauté a racheté la propriété d'un juif italien, et l'a transformé en *dar el 'arsh*, sans faire des changements sur la bâtisse, car nos moyens ne le permettaient pas. Puis, l'ancienne maison a été démolie et reconstruite en 1977, sous sa forme actuelle. Le cimetière, quant à lui, a été acheté en 1919, bien avant la maison... (ar.)

L'achat et l'entretien de ces biens communautaires sont à la charge de la communauté mozabite de Bordj Bou Arreridj, avec la contribution des Mozabites des autres régions.

[...] C'est la communauté mozabite de Bordj Bou Arreridj, avec l'aide des autres *jma'as*, qui finance ces projets. En effet, quand une *jma'a* a un projet communautaire, elle contacte les *oumanas* des autres *Wilayas*. Puis, elle fait une tournée pour collecter les dons. La tournée commence ici, à Bordj Bou Arreridj, puis elle se dirige vers les villes du voisinage, et ainsi de suite. Je tiens à préciser que la participation et les cotisations pour le financement des projets ne sont pas obligatoires ici à Bordj Bou Arreridj, dans certaines *jma'as*, comme celle d'Alger, elle l'est. Ici, à Bordj Bou Arreridj, nous considérons cela comme un acte de foi, donc on n'impose rien aux gens. Notre philosophie, c'est qu'aucun projet lancé ne doit s'arrêter. Certes il peut prendre beaucoup de temps pour se concrétiser, mais il ne s'arrête pas. C'est ainsi que la *dar el 'arsh* a été bâtie. À une époque où il n'y avait pas d'hôtels, les voyageurs mozabites s'y abritaient, ils étaient accueillis à la gare, accompagnés jusqu'à la maison. Le *qayim* [le responsable de la maison communautaire] leur prépare à manger. Ils restent le temps qu'il faut pour finir leurs travaux et reprendre, par la suite, leur voyage. Un des hôtes a remarqué que la maison n'a pas de source d'eau potable, alors il a construit un puits avec ses propres moyens, sans que personne ne le lui demande. C'est juste pour vous dire comment les choses fonctionnent ici à Bordj Bou Arreridj¹⁶... (ar.)

16. Explication d'une des interlocuteurs.

Structuration et rôle de la *jma'a* de Bordj Bou Arreridj

Chaque *jma'a* est organisée suivant les moyens et la grandeur de la communauté de la ville. À Bordj Bou Arreridj, elle est organisée sous forme de quatre bureaux (fonctions) principaux qui siègent tous dans la maison de la communauté – *dar el 'arsh*.

Le premier est le bureau de la *jma'a*, ou l'exécutif, géré par cinq ou six membres. Celui-ci comprend un président [l'*amin* de la *jma'a*], un adjoint – qui est en même temps le responsable de la caisse [*amin el mal*] –, le secrétaire [*el kateb*] et enfin deux ou trois assistants. Un des interlocuteurs précise que le nombre des membres de l'exécutif varie selon la grandeur de la communauté. L'*amin* de la *jma'a* nous résume son rôle en tant que président de l'exécutif « [...] coordonner entre les différents membres du groupe, réunir les efforts des Mozabites vivant ici à Bordj Bou Arreridj, et gérer les *habous* de la ville. Voilà en résumé mon rôle en tant qu'*amin* ou président de *jma'a*. J'exerce ce rôle sans imposer quoi que ce soit sur les autres membres de la communauté... » (ar.). Notons que, dans le cas de Bordj Bou Arreridj, l'exécutif et l'*amin* sont élus par consentement et non pas par vote « [...] Non ils ne sont pas élus par vote. En effet, ceux-ci s'imposent par leur discipline et leur dynamisme et sont, de fait, automatiquement repérés par les gens. C'est le cas ici à Bordj Bou Arreridj, ailleurs, je ne sais pas, chaque *jma'a* a sa propre organisation... » (ar.), a expliqué un des enquêtés.

Le second bureau se charge de la fonction religieuse. Il s'agit essentiellement de la gestion et de l'entretien de la salle de prière réservée aux ibadites¹⁷. Le troisième bureau est celui de l'enseignement, celui-ci assure la gestion de l'école ibadite libre, l'école Sa'ada. En effet, là où des Mozabites s'installent, au moins une école libre est mise à leur disposition, essentiellement pour offrir un enseignement religieux – l'histoire de la doctrine, le Coran, la Sunna, et la langue arabe. Les écoles libres ibadites – l'appellation couramment utilisée par la population est l'école coranique ou école libre [*madrassa qorâniya* ou *madrassa ḥorra*] – bénéficient d'un statut juridique particulier, d'où le nom d'école libre et non pas d'école privée. Un

17. Nous n'avons pas, et à cause de la sensibilité du sujet, vérifié auprès de nos enquêtés s'il leur arrive de fréquenter des mosquées malikites. Néanmoins, si nous nous référons au fait que chaque communauté mozabite a sa propre mosquée – sinon un espace de prière – nous supposons que ceux-ci ne fréquentent pas de mosquées malikites – sinon rarement en cas de besoin. Ce qui est un indice important concernant les liens qu'entretient la diaspora mozabite avec les autres habitants. Les mosquées étant un lieu important de sociabilité, un espace où des liens peuvent se tisser, mais surtout permettre le rapprochement avec l'autre (ibadite/malikite).

décret présidentiel du 16 avril 1976 détaille l'intégration de l'enseignement privé dans l'enseignement général de l'État algérien, mais les écoles libres mozabites ont été laissées en marge de cette disposition. À Bordj Bou Arreridj, l'école Sa'ada offre une formation complémentaire aux écoles officielles. Les écoliers sont présents de 8 h à 16 h à l'école publique. Puis ils poursuivent, à partir de 16 h, dans l'école libre pour y recevoir un enseignement dans les matières religieuses. Cela concerne les filles et les garçons sans distinction. Comme tous les biens *waqf*, l'école Sa'ada est prise en charge par la communauté.

Enfin, un bureau des jeunes, un des plus importants et des plus actifs de la *jma'a*, car c'est bien à cette catégorie – les jeunes – qu'incombe un grand nombre de responsabilités. Ce bureau est composé de différents comités : comité de la culture, comité du sport (le foot et le karaté), le comité des services sociaux et enfin le comité des étudiants.

Les jeunes sélectionnent un de leurs membres pour les représenter auprès de la *jma'a*. Il est, de ce fait, le lien entre les représentants de la *jma'a* et les jeunes de la communauté mozabite de Bordj Bou Arreridj. L'organisation de ce bureau dépend de celle de la *jma'a* et de la grandeur de la communauté dans la ville. De fait, à Alger, par exemple, le bureau des jeunes est plus grand et regroupe plus de fonctions, plus de sports, plus d'activités qu'à Bordj Bou Arreridj, explique un des interlocuteurs. Certains critères sont exigés pour faire partie du bureau : avoir le sens du sacrifice ; être discipliné ; avoir une bonne conduite ; être créatif ; avoir le sens de l'initiative, et enfin, avoir une expérience dans un domaine précis.

Le rôle de ces jeunes est principalement le volontariat, les travaux d'entretien à la *dar el 'arsh* et à l'école sont faits par le bureau des jeunes. Celui-ci intervient aussi quand il y a un événement, par exemple un séminaire ou une conférence. Alors, c'est aux jeunes d'accueillir les invités et d'assurer leur déplacement en ville. C'est aussi ce bureau qui encadre l'organisation des tournées (la collecte des dons pour les projets de la communauté) qui arrivent à Bordj Bou Arreridj. Les jeunes accueillent les représentants de la *jma'a* concernée, ils les accompagnent et les mettent en contact avec les membres de la communauté mozabite de la ville. Un des enquêtés a parlé du rôle de ce bureau :

[...] Il y a quelques jours, un mozabite a fait un accident avec son camion à proximité de Bordj Bou Arreridj vers minuit. Il a appelé Ghardaïa, ils lui ont donné le numéro de téléphone de l'*amin* de la *jma'a* d'ici. Ce dernier a ensuite contacté le président du bureau des jeunes. Ils ont pris deux fourgons avec eux pour ramasser la marchandise, et ont vérifié la situation du camion, ils avaient un mécanicien avec eux. Puis le chauffeur a repris son chemin vers

Ghardaïa, mais sa marchandise a été déposée ici à la *dar el 'arsh*. Il est repassé la prendre plus tard...

Il a ajouté :

[...] Dans quelques jours on va réparer le puits de la maison communautaire. On a déjà fait appel à un spécialiste des puits de Ghardaïa. Il fera les travaux gratuitement, on va juste lui acheter les matériaux de construction et lui préparer tout ce qu'il lui faut comme matériel (aux frais de la *jma'a*) et c'est le bureau des jeunes qui va l'aider dans son travail, car il ne pourra pas le faire tout seul. Donc, c'est approximativement le rôle du comité social du bureau des jeunes... (ar.)

Ces jeunes n'ont pas que des obligations, ils ont aussi des droits. Ils font partie de la *jma'a*, ils ont de ce fait le droit de parole, et interviennent dans la prise de décisions dans les affaires de la communauté. C'est aussi une façon de les initier et de les former pour prendre la relève des plus âgés de la *jma'a*, précise l'*amin*. La *jma'a* leur organise, de temps en temps, des fêtes (chants religieux), et les envoie en vacances à la charge de la communauté.

Les étudiants universitaires constituent un des comités du bureau des jeunes – la communauté mozabite de Bordj Bou Arreridj enregistre 59 étudiants universitaires¹⁸. Ils se regroupent et élisent un président, pour une année. Le rôle de ce comité est l'orientation des étudiants lors de leurs démarches et parcours universitaires : inscriptions ; choix des filières ; réinscriptions. Le comité assiste les étudiants dans leur parcours et oriente ceux qui veulent abandonner leurs études. Si un étudiant souffre de problèmes financiers, ou qu'il a besoin d'argent pour un matériel spécifique dans son parcours et qu'il n'a pas les moyens pour s'en procurer, il peut s'adresser au comité. Le président émet un rapport à la *jma'a*, qui étudie le problème et intervient suivant les moyens de la communauté. Le comité intervient également pour trouver des stages pour les étudiants. Là aussi, c'est la *jma'a* qui vérifie auprès du réseau de la communauté la disponibilité des stages pour ses enfants – dans les différentes entreprises mozabites ou non mozabites.

18. Ce chiffre nous a été communiqué par un des membres de la *jma'a*, lors d'un des entretiens en 2016.

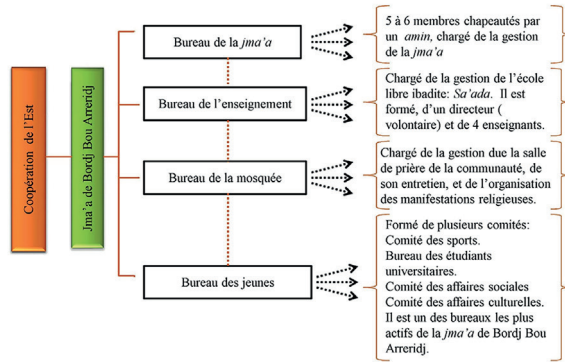


Figure 7

Schéma d'organisation de la *jma'a* de Bordj Bou Arreridj, d'après une interprétation des entretiens d'une enquête effectuée en 2015/2016 avec les membres de celle-ci.

Source : Gueliane, 2018

La *jma'a* possède une caisse, gérée par l'*amin el mal*, la caisse de gestion pour faire face aux dépenses ordinaires. Elle est alimentée essentiellement par les revenus de locations des appartements de la *dar el 'arsh*. En effet, la *dar el 'arsh* de Bordj Bou Arreridj a quatre appartements loués. C'est cet argent qui couvre la quasi-totalité des dépenses de la *jma'a*. Aucune cotisation annuelle n'est exigée des membres de la communauté de Bordj Bou Arreridj. La caisse reçoit également les dons de la communauté mozabite, ceux-ci sont une source non régulière.

Dans le cas des grands projets – qui nécessitent un budget exceptionnel –, la *jma'a* a recours aux tournées [*jawlat*]¹⁹ afin de collecter les dons de la communauté mozabite de la ville et des autres régions de l'Algérie²⁰.

La *jma'a* représente la communauté mozabite de la ville, elle préserve de ce fait les intérêts et les biens *waqf* de celle-ci. Elle a comme tâche l'organisation

19. Les *jawlat*, sont des tournées de collecte des dons auprès de la communauté mozabite (en Algérie ou à l'étranger), sollicités afin de financer les projets de grande envergure.

20. Chaque début d'année, les *jma'as* reçoivent le programme des tournées [*jawalat*]. En 2016, la *jma'a* de Bordj Bou Arreridj a été informée – par une correspondance officielle que nous avons pu consulter – du passage de trois *jawlat* dans la ville : une au mois d'avril, pour le soutien de la caisse de la Coordination de l'Est, une deuxième, au mois de juin, pour l'agrandissement d'une école libre à Constantine, et une dernière, au mois de décembre, pour soutenir le complexe *Nahda* à El Attef au M'Zab.

de la communauté dans le cadre de réunions périodiques²¹. La *jma'a* intervient en cas d'urgence ou de calamité qui touche un membre de la communauté ou un Mozabite de passage en ville. Elle intervient également si un commerçant mozabite de la ville rencontre un problème financier. Mais cela ne semble pas être automatique, précise un informateur. En effet, cela est considéré comme une faveur qui dépend de la situation du commerçant, de son comportement et des raisons de son problème. La *jma'a* dispose également de registres concernant la communauté mozabite de la ville, un registre de recensement des naissances et des décès, un autre pour le recensement des magasins, leur nombre et leurs activités. À Alger, les registres sont tellement détaillés qu'ils contiennent des informations sur la condition sociale des gens, leurs âges, les jeunes en âge de mariage, les membres de la communauté qui ont des problèmes particuliers. Ces registres sont informatisés (accessibles aux responsables de la *jma'a*), ce qui permet un suivi et un accès plus facile aux informations.

La communauté mozabite de Bordj Bou Arreridj a développé un système de garde (comme celui du M'Zab)²². Celui-ci est mobilisé par exemple en cas de fête religieuse lorsque la majorité des Mozabites se déplace à Ghardaïa. Dans ce cas,

21. Nous tenons ici à préciser qu'en plus des réunions périodiques de la *jma'a*, récemment, un *qarar* [décision] a été pris afin qu'un représentant de chaque *'achira* de la vallée visite, au moins deux fois par an, les *jma'as* mozabites dans les 48 *Wilayas* de l'Algérie. Par cette décision il s'agit de systématiser le contrôle de la situation de la communauté, afin d'informer tout le monde des évolutions au niveau de la vallée, mais également pour renforcer les liens avec le M'Zab et veiller à ce que les émigrés ne se sentent pas abandonnés par leur *'achiras* d'origine.

22. La garde ou *nizâm el yaqada* [système de vigilance] est un dispositif attesté pour la période de la Régence ottomane sur Alger, certains font remonter l'origine de cette institution à la fondation des cités du M'Zab. Il s'agissait en effet d'une sorte de police qui assure la protection (interne) des cités autant vis-à-vis des étrangers qu'entre les différents clans mozabites. Actuellement, le système de vigilance consiste en l'organisation de plusieurs groupes d'hommes (une dizaine d'hommes dans chaque groupe) et leur dispersion dans les différents quartiers des villes mozabites. La garde commence juste après la dernière prière de la nuit (*'isha*), vers 22 h, et continue jusqu'à l'aube *el fajr* (aux alentours de 5 h du matin). Les conditions d'admission dans les rangs de cette police communautaire varient d'une cité à une autre. Un informateur de Ghardaïa explique que, dans sa ville, la garde est une obligation pour tout homme marié. Chacun s'inscrit sur une liste et rejoint un groupe – il peut choisir le groupe qu'il préfère pour être avec ses amis –, en adaptant ses tours de garde selon sa disponibilité. En cas d'absence d'un des membres du groupe, un autre le remplace et la personne absente récupère le service un autre jour de la semaine. Durant les gardes, les familles procurent de la nourriture et du thé aux gardiens, en témoignage de gratitude. L'objectif du *nizâm el yaqada* est de veiller sur les quartiers – les biens et les habitants.

toute personne partant avec sa famille au M'Zab laisse ses clefs chez le responsable du bureau des jeunes ou un de ses membres chargés de la garde. Ce dernier inspecte les propriétés – maisons, et commerces – en l'absence des propriétaires et veille à leur sécurité. La *jma'a* a aussi pour rôle d'assurer la collaboration avec les coordinations. Si la *jma'a* n'arrive pas à résoudre un problème au niveau local, l'*amin* contacte la coordination – cela dépend de la nature du problème.

[...] Si c'est un problème privé, c'est à la personne de le régler. S'il s'agit d'un conflit entre deux membres de la communauté, on essaie de le régler à l'amiable, mais dans le pire des cas on contacte la *tansiqiya* [coordination de l'Est], qui essaie elle aussi de résoudre le problème à l'amiable. Si celle-ci n'aboutit pas, la procédure prend son cheminement officiel (la justice). Parce qu'on ne peut pas régler certains problèmes. Auparavant, nos institutions imposaient leurs décisions par des sanctions, maintenant ce n'est plus le cas, il y a l'État. Donc quand on n'arrive pas à résoudre un problème à l'amiable, on passe à la justice comme alternative... (ar.)

De fait, en cas de refus de leurs décisions, la *jma'a* et la Coordination n'ont pas de moyen coercitif pour les imposer. C'est pour cette raison que toutes les décisions prises se discutent avec la communauté. À ce propos l'*amin* de Bordj Bou Arreridj argumente : « [...] On n'a pas une autorité juridique. Il faut alors convaincre les gens que la décision prise est dans l'intérêt de la communauté et de la leur. C'est ainsi que toutes nos affaires sont gérées... » (ar.)

Enfin, un rôle important est également accompli par les échoppes de commerce qui ne constituent pas seulement des entreprises économiques, mais également des lieux de sociabilisation et d'éducation au respect des plus âgés et des plus expérimentés. Ceux-ci apprennent aux plus jeunes un métier, mais aussi la discipline, la bonne gestion des ressources économiques et le respect du groupe d'appartenance. Tout cela est facilement observable dans les réseaux d'insertion et d'intégration des Mozabites liés aux pratiques commerciales. Abderrezek (2016) note :

Le commerce mozabite est structuré par le système du *ramadat*, dont le principe repose sur la pluralité des propriétaires et des travailleurs au sein d'un même magasin. Les travailleurs sont divisés en plusieurs groupes, chacun d'eux étant sous la responsabilité de l'un des propriétaires. En général, cette copropriété est dirigée par le plus âgé ou celui qui a le plus d'expérience dans le domaine. Les commerces mozabites sont gérés et tenus uniquement par

des Mozabites : aucune personne extérieure à la communauté ne travaille chez eux ou avec eux. Les propriétaires veillent à la formation des jeunes générations depuis leur plus jeune âge. Les enfants accompagnent leurs parents sur les lieux de travail (parfois seulement des personnes de leur connaissance) pendant les vacances scolaires ou après les heures d'école pour s'habituer à la pratique du métier. (Abderrezek, Fournier, 2016, p. 7-8)

Ce constat a été soulevé lors de nos enquêtes au sein de la communauté mozabite de Bordj Bou Arreridj.

Le commerce mozabite est lui aussi d'une grande importance économique pour la vallée du M'Zab. À ce propos, Alain Mahé signale :

Le rôle économique des immigrés dans la reproduction des communautés et des villages d'où ils sont originaires est désormais un phénomène assez bien connu tant pour l'Afrique du Nord que l'Afrique de l'Ouest d'où proviennent de gros contingents de l'immigration en Europe. Pour la Kabylie, on sait à quel point les ressources dégagées par l'immigration ont joué un rôle essentiel quant au maintien de la vie locale. D'abord, en permettant d'entretenir sur place les familles que laissent les immigrés qui se sont longtemps expatriés seuls en Europe. Ensuite, une fois que l'immigration a pris une dimension familiale, en permettant de financer la construction d'imposantes maisons susceptibles d'accueillir résidents et immigrés lors des congés d'été. On sait aussi que l'immigration a été un vecteur de changements sociaux multidimensionnels (diffusion de comportements, de mode de vie, de conjugalité, de parentalité, de consommation, etc.), même si ces aspects du phénomène migratoire sont encore bien peu étudiés. Au plan politique, la contribution de l'immigration au mouvement nationaliste est bien connue, et depuis longtemps. On commence à s'aviser que les allers-retours des immigrés – dont un nombre de plus en plus important passent une partie de leur retraite dans la maison qu'ils ont fait construire au village – ne sont pas non plus étrangers à la diffusion de la culture politique démocratique moderne que s'efforcent de promouvoir les nouveaux partis politiques récemment agréés dans les pays du sud, notamment en Algérie. (Mahé, 2011)

Le même phénomène est enregistré auprès de la communauté mozabite avec un retour des capitaux, du *waqf* et des *zakats*²³ vers la vallée du M'Zab, participant ainsi à sa prospérité économique. À titre d'exemple, nous avons été informées par l'intermédiaire d'un de nos enquêtés, qu'un homme d'affaires Ghardawi, dont la famille est installée depuis des générations à Constantine, avait de son vivant construit une grande clinique au M'Zab, pour participer au retour des médecins mozabites installés au nord, et encadrer les femmes mozabites qui, elles, ne sont pas censées travailler en dehors de la communauté. Puis à sa mort, il a légué un testament aux *'azzabas* de Ghardaïa : plusieurs magasins d'une grande valeur en plein centre-ville de Constantine pour la promotion de l'enseignement libre ibadite.

Situation de l'encadrement institutionnel des Mozabites en contexte migratoire

Que ce soit au M'Zab ou ailleurs, les institutions traditionnelles sont la continuité du modèle social propre à la communauté mozabite. Certains de nos enquêtés ont insisté sur le rôle de ces institutions dans la transmission de la culture et de l'identité mozabite. Les autres étaient plus soucieux du rôle concret, social, économique, religieux, politique, culturel et pédagogique, de celles-ci. Nous pouvons ainsi récapituler la situation de l'encadrement institutionnel des Mozabites en contexte migratoire sous plusieurs aspects.

La *jma'a* d'une ville assure la coordination et la cohésion du groupe, elle maintient sa connexion à la vallée, et au reste des Mozabites à travers le monde. Pour cela, la *jma'a* n'est pas seule dans sa mission, elle est liée à un réseau national de *jma'as*, et de coordinations, placées sous la direction du Conseil de 'Ammi Saïd. Celles-ci forment une superposition de différentes strates. À la base, nous retrouvons la famille nucléaire, tandis qu'à la tête de la ville, nous avons les *jma'as*. Enfin, sur la dernière strate, nous avons les coopérations et le conseil confédéral de 'Ammi Saïd, qui assure, d'une part, l'harmonisation de l'orchestre institutionnel mozabite – faire en sorte que les décisions locales, quoique décentralisées, se

23. La *zakat* est le troisième pilier de l'islam – en troisième position après l'unicité divine [*tawhid*] et la prière, avant le jeûne et le pèlerinage –, une aumône légale obligatoire à toute personne (sans distinction d'âge ou de sexe) dont la fortune a atteint le *nisab* (le taux à partir duquel la *zakat* devient obligatoire). La *zakat* est calculée une fois par an et redistribuée aux pauvres du pays de résidence. Elle est en quelque sorte un impôt de solidarité sur la fortune, où les plus aisés ont le devoir de donner une partie de leur argent aux plus pauvres (elle est leur droit). De fait, elle n'est pas considérée comme une forme de charité (la *sadaqa*) puisqu'elle est une obligation.

fassent en coordination et en préservant les intérêts de l'ensemble du système ; d'autre part, s'assurer d'obtenir un discours et une attitude collectifs, cohérents face aux autorités, et donner, de ce fait, un poids et une légitimité aux décisions de la communauté. Ainsi, l'unité, la solidarité et la bonne organisation deviennent une arme aux mains d'institutions qui ne possèdent, d'un point de vue légal et politique, aucune autorité ni aucun pouvoir.

Chaque strate de ce système est marquée par la spécialisation, l'autonomie et la décentralisation des interventions. La hiérarchisation devient alors synonyme d'efficacité. Néanmoins, la décentralisation et l'autonomie n'impliquent à aucun moment l'unisson. Bien au contraire, la symphonie jouée par l'ensemble implique de donner plus de prérogatives aux institutions de la base pour intervenir en conformité avec la réalité sociale du terrain. Ainsi, plus nous remontons vers le haut de la pyramide, plus on s'éloigne des problèmes des particuliers, et plus on se retrouve avec des questions touchant l'intérêt commun de la communauté. La collaboration de ces différentes strates institutionnelles encadre l'individu mozabite, qui est selon les dires de nos informateurs, la pierre angulaire de tout ce système, et sa raison d'être.

Par ailleurs, les assemblées traditionnelles dans chaque ville sont accompagnées par d'autres formes d'organisation. Le travail associatif est, d'une part, un cadre approprié pour les plus jeunes pour intégrer le processus de prise de décision. D'autre part, les associations, de par leur statut officiel et leur souplesse (fonctionnelle et réglementaire), parviennent à intervenir là où les institutions traditionnelles font défaut. L'enseignement libre, comme sous-système au sein du système social global, joue un rôle crucial dans « la socialisation des jeunes générations » (Durkheim, 1968), soit dans la transmission de la culture mozabite traditionnelle des enfants, soit de par son rôle pédagogique quant à la doctrine ibadite, dont les valeurs, les références et l'histoire ne sont pas enseignées dans l'école de la République. Ce qui fait aussi de l'école libre un instrument efficace pour la propagation de la science, mais surtout de la doctrine – un outil de gouvernement politico-religieux aux mains d'une élite intellectuelle pour préserver la doctrine. Par les apprentissages et les savoirs qu'elles y donnent, mais aussi par la variété des pratiques de sociabilité et de solidarité, les écoles libres sont les espaces de l'éducation et de la culture spécifiquement mozabites. Ainsi, la particularité du système d'enseignement libre, c'était d'être codifié par la vision propre du groupe, surtout en ce qui concerne l'éducation des filles. Ce qui fait de lui un rempart pour préserver l'entité mozabite/ibadite.

En outre, contrairement aux *jma'as* du M'Zab, celles hors du M'Zab englobent tous les *ksour* sans distinction, et les différences entre villes et *'achiras* s'effacent. Ce qui permet l'apprentissage d'un authentique sens civique transcendant les

appartenances lignagères. Ces *jma'as* constituent, selon Alain Mahé – à travers son étude de l'organisation villageoise en Kabylie – le lieu quotidien de l'éducation citoyenne sous le rapport de l'apprentissage, tant de savoirs faire organisationnels que de celui des compétences morales qui président à l'implication de chacun dans le collectif (Mahé, 2011). Si au M'Zab la répartition se fait suivant une organisation lignagère, au dehors, la solidarité du groupe dépasse les frontières du clan, pour s'ouvrir à l'ensemble de la communauté.

Nous avons également souligné qu'une des caractéristiques de ces institutions est leur capacité d'intégration et d'adaptation aux différents systèmes de gouvernance, de l'occupation turque à la colonisation française, puis à l'épreuve des différentes politiques étatiques de la République algérienne. Durant toutes ces périodes, ces institutions ont adopté un comportement de façon à ne pas mettre en péril leur existence. Un comportement qui varie, de l'acquiescement d'une rançon à des alliances, et d'une limitation des activités dans les premières années de l'indépendance à une relance, prudente – et avec des concessions – après les réformes politiques des années 1989 et suivantes. Cette souplesse a permis à ces institutions de perdurer et de maintenir, plus au moins, une forme d'indépendance dans la gestion des affaires internes de la communauté.

L'analyse de la nature des liens entre institutions traditionnelles et administration algérienne – nous l'avons vu avec le statut juridique des *jma'as* – nous a conduit à souligner le pragmatisme étonnant des « notables » mozabites qui excellent dans les compromis, les transactions et les contournements. À ce sujet, les Mozabites exercent de véritables expertises pour évaluer jusqu'où on peut aller sans risquer de compromettre les intérêts de la communauté ou d'exposer leurs représentants à des sanctions, voire davantage. Tout cela implique à la fois une connaissance très fine, autant des rouages de l'administration algérienne et de la personnalité de ses chefs que des subtilités du droit administratif et des moyens d'en contourner les dispositions gênantes ou... aberrantes.

Mais les rapports entre instances locales et administration algérienne sont aussi régulés par le sens de l'intérêt bien compris, de part et d'autre. Car les hauts fonctionnaires algériens sont bien contents de ne pas avoir à résoudre ou à prendre en charge tous les problèmes de la communauté – que les instances traditionnelles ne demandent qu'à régler elles-mêmes avec leurs moyens et leurs méthodes propres. À l'inverse, les instances locales ne dédaignent pas l'aide que peut leur procurer l'administration algérienne. Au final, l'administration algérienne ne peut qu'être satisfaite de voir que les choses, tant bien que mal, arrivent à fonctionner même si, ce faisant, les assemblées traditionnelles arrivent à concrétiser leurs objectifs. À la différence des pratiques solidaires proprement dites, il s'agit ici d'un échange de bons procédés ou, parfois, d'un jeu de dupes, qui arrange bien tout le monde. C'est

ainsi, en tout cas, que les contraintes juridiques qu'implique la mise en œuvre d'une initiative de la communauté sont atténuées sur la base d'accords, d'ajustements – mais aussi de silences complices sur les irrégularités des deux bords ! – dans les limites dessinées par les rapports de force. Et c'est effectivement ainsi que les initiatives de la communauté aboutissent.

Néanmoins, la forte adaptabilité n'est pas le seul outil ni le plus important, afin de s'imposer aux pouvoirs politiques extérieurs qui se sont succédés. L'autofinancement est sans conteste l'un des principaux atouts des Mozabites. C'est en effet la prospérité économique des entreprises commerciales de la communauté qui a permis une relative autonomie du groupe et de ses institutions. C'est cette réussite économique qui est le principal ressort et la source principale des dons et des *zakats*. À quoi s'ajoutent évidemment une gestion rigoureuse et l'entretien et l'investissement dans le *waqf*. Un *waqf* qui s'est constitué durant des siècles et qui demeure encore fonctionnel, en constituant une source de revenus économiques non négligeable pour les institutions du M'Zab.

Conclusion

Dans notre analyse, nous pouvons distinguer plusieurs aspects qui caractérisent la nature des liens entre les institutions mozabites et les citoyens.

Le premier est d'ordre organisationnel. L'organisation de ces institutions ; leur répartition géographique (au M'Zab, sur le territoire national et à l'étranger) ; leur système de financement ; de contrôle ; d'encadrement et de coordination reflètent un grand sens de l'organisation, de l'unité et de la cohésion. L'existence d'une *jma'a* ; d'une maison communautaire ; d'une école libre ; d'un cimetière ; d'un lieu de culte ibadite, partout où il y a un regroupement des membres de la diaspora mozabite : tous ces éléments concourent fortement à cimenter et systématiser les pratiques solidaires à la fois sur le mode de l'interdépendance fonctionnelle des divers rouages de la société mozabite, mais aussi, et surtout, sur le mode d'un idéal moral partagé par tout un chacun. Il nous importe donc de bien souligner que cet idéal moral est indissociable de pratiques et de dispositifs sociaux – tous ceux que nous venons de détailler –, mais aussi d'une identité confessionnelle et d'une doctrine spirituelle caractérisée par son souci d'autrui. À ce propos, nous pouvons dire que la doctrine sociale de l'Ibadisme a également sa part dans le maintien et la vigueur des pratiques solidaires propres aux Mozabites. L'ibadisme, c'est la *walâya* et la *barâ'a*²⁴, qui expriment directement

24. Il convient ici de souligner que les principes éthiques apparus, dès le début, dans la loi ibadite ont révélé une conception rigoriste de la vie et de la foi. Les actions pécheresses

la solidarité et la désolidarisation à l'égard d'un membre de la communauté. Mais l'ibadisme mozabite, c'est surtout un ensemble d'institutions religieuses organisées à l'échelle de la ville, de la confédération et du pays. Un rôle fondamental de cette organisation réside dans l'encadrement, la mobilisation, le financement et l'éducation de la communauté. Il est joué par les *'azzabas* – l'institution religieuse suprême au niveau des villes du M'Zab. Si ces derniers exercent le magistère spirituel et moral pour les Mozabites, ils assurent aussi, parallèlement aux notables, un rôle social et économique grâce, essentiellement, aux dons qu'ils font, aux *waqf* qu'ils gèrent collectivement et aux *zakats* qu'ils redistribuent aux nécessiteux de la communauté. Il nous importe ici de souligner la particularité du système mozabite dans lequel chaque institution dispose de représentants dans les institutions confédérales. Le Conseil de 'Ammi Saïd qui regroupe les *'azzabas* des sept villes du M'Zab et des ibadites de Ouargla est, de fait, le porte-parole des ibadites algériens et leur référence religieuse. Le Conseil de 'Ammi Saïd assure, entre autres, la gestion de la communauté mozabite hors du M'Zab. Les décisions de ce conseil religieux sont appliquées par tous les Mozabites, quel que soit leur lieu de résidence. Ainsi, c'est à l'institution religieuse que revient la gestion des écoles libres ibadites de la diaspora, leurs mosquées et leurs *waqfs*. Cette institution confédérale, quoiqu'elle n'ait pas un contact direct avec les habitants, produit le consensus communautaire, si important dans les relations vis-à-vis de l'extérieur – l'administration algérienne essentiellement.

Ces caractéristiques « organisationnelles » sont réellement exceptionnelles, si l'on considère l'ancienneté de ces dispositifs et leur capacité à s'adapter à des contextes les plus variés – depuis leur coexistence, dans le cadre de « royaumes » et d'empire musulman, depuis la période médiévale jusqu'à leur intégration dans le système colonial français, puis dans le système algérien, réputés, tous les deux, être « assimilationnistes ». La capacité de ce système traditionnel à s'adapter à des situations si variées est tout à fait remarquable : capacité d'adaptation au regard des aspects identitaires et doctrinaux, mais aussi, capacité d'adaptation aux enjeux liés à la mondialisation, du fait de l'ouverture de la communauté vers le national

impliquaient la perte de l'état de pureté et rendaient le pécheur inapte à participer aux rites religieux – donc à la vie communautaire. L'ibadite qui a commis des péchés capitaux, qui n'a pas obéi à la loi divine ou qui a participé à des innovations blâmables [*bida'a*] était jugé *kafir* [mécréant] et donc interdit de la communauté des vrais croyants. Il est alors délié du lien de solidarité qui l'attachait à la communauté (ATFAYYAŞ, 1973, p. 54). De fait, c'est sur le principe de *walâya* et *barâ'a* que se réfèrent les institutions religieuses du M'Zab, pour exprimer leur solidarité, mais, également, pour appliquer la redoutable sanction : l'excommunication à l'encontre des Mozabites qui ne se conforment pas au *'orf* du pays et à la doctrine

et l'international. Tout cela exprime et postule une très forte solidarité sociale. Une solidarité promue par la doctrine sociale de l'ibadisme et la multiplicité de pratiques solidaires liées à un communautarisme exacerbé par une marginalité – tant religieuse que politique –, indissociable tant de l'insularité topographique de la pentapole du M'Zab que du désir d'entre soi de sa diaspora.

Le deuxième aspect concerne l'autonomie du système qui repose entièrement sur la capacité d'autofinancement des intéressés. Ce financement prend plusieurs formes, la *zakat* [impôt coranique], les dons, les cotisations (les cotisations pour les caisses des *jma'as*, des *tansiqiyats* et les droits de scolarité des enfants), le *waqf*, les dons testamentaires (ou ce que les gens appellent localement *telt lakbart*²⁵). Il nous importe sur ce point de souligner que toutes ces pratiques sont, la plupart du temps, organisées dans l'anonymat, tant et si bien que le sentiment de dette sociale, chez ceux qui en bénéficient, ne peut s'exprimer qu'à l'égard de la collectivité dans son ensemble, car les dons se font par l'intermédiaire des institutions et non pas des personnes. La collecte de dons par les tournées *jawlats*, renvoie à une sensibilisation des gens à plus grande échelle encore, et implique donc un sens du collectif encore plus fort. En outre, cette solidarité s'exerce sans limites géographiques, puisque les tournées consistent à collecter les dons dans d'autres régions du pays extérieures à celle où se trouve l'institution ou le projet qui doit en bénéficier. Ce ne sont donc pas uniquement les usagers de l'investissement qui financent, mais c'est toute la communauté qui est concernée, où qu'elle se trouve, sur le territoire algérien ou à l'étranger. Cela est valable également pour la *zakat*, dont une partie rentre au M'Zab, et pour les cotisations des *'achiras*, pour lesquelles chaque père de famille paye à la caisse de sa *'achira* d'origine, indépendamment de son lieu de résidence. En outre, les gens n'attendent rien en contrepartie de leur solidarité. Car, hormis le sentiment de satisfaction personnelle d'avoir œuvré au bien commun, les donateurs ne bénéficient d'aucune gratification honorifique comme la publication officielle de leur nom ou la célébration de leur générosité.

Le système de charité – au sens de la *caritas* chrétienne – inclut des caisses de collecte de dons dans chaque *jma'a* et école, prévues spécialement pour soutenir les familles pauvres ou faire face à une urgence comme une hospitalisation imprévue ; l'extension d'une bâtisse ou l'aide à apporter à un commerçant en difficulté. Ainsi, les procédures d'aide se font dans une totale discrétion, sans même, dans certains

25. Dans le *fiqh* [le droit musulman] une personne n'a le droit de disposer librement que d'un tiers de son patrimoine. Et, de fait certains Mozabites, consacrent ce 1/3 de leur fortune pour financer une école, ou plusieurs. C'est ce que les Mozabites appellent *telt lakberth* (en français : le tiers de la vie de l'au-delà/ou le dernier tiers de l'héritage).

cas, que l'intéressé n'en fasse la demande. Puisque la situation économique des gens est connue par l'intermédiaire de leur *jma'a*, c'est souvent celle-ci qui entreprend les procédures nécessaires pour les aider.

La solidarité prend également la forme d'un engagement civique totalement désintéressé puisque, à l'exception des enseignants des écoles libres, tout l'encadrement des *jma'as*, des *tansiqiyats*, des *oumanas*, est totalement bénévole. D'un point de vue financier, tout ce système d'institutions se base essentiellement sur la solidarité du groupe. Il convient de souligner enfin que tout ce volontariat et ce solidarisme – le même que celui promu par Léon Bourgeois – ne s'exerce pas aux dépens de la qualité des services fournis. Puisque souvent, l'élection des élus des institutions se fait par mandat. Si l'élu ne fait pas preuve de motivation et d'efficacité, il est très vite remplacé par un autre.

Le troisième aspect concerne l'éducation et la formation à la solidarité. Celles-ci se constatent à plusieurs niveaux. Notamment par le discours religieux ; les recommandations et les appels à la cohésion des *'azzabas*. Mais aussi dans le cadre des programmes pédagogiques des écoles libres, qui se focalisent sur l'enseignement de la religion et les fondements doctrinaux de l'école ibadite ainsi que sur l'histoire de la région et de la culture mozabite : les coutumes [*urf*] ; l'urbanisme traditionnel ; le tissage ; l'artisanat traditionnel ; le *waqf* et tout ce qui caractérise la société mozabite. Ajoutons également le rôle des associations qui initient les jeunes au bénévolat, celui des *jma'as* et leurs activités à la faveur desquelles les Mozabites se socialisent dès leur plus jeune âge. Avec de telles pratiques, les institutions assurent la cohésion et la continuité de cette société sur de multiples plans. Ce rôle est primordial dans les *jma'as* et les écoles libres situées en dehors du M'Zab. Ces deux institutions deviennent, dans ce cas, le principal lieu de sociabilité où les enfants mozabites se rencontrent et apprennent à devenir des hommes et des femmes accomplis.

Enfin, le quatrième aspect est la possession des biens communs au groupe : le *dar el 'arsh* ; les écoles ; les mosquées ; les cimetières. Là, nous ne nous référons pas à l'utilité économique de ces biens, quoiqu'elle ne soit pas négligeable. Nous voudrions plutôt souligner l'effet social et psychologique que cela peut avoir sur les membres de la communauté. Trouver une maison communautaire, une école, une mosquée, où qu'on soit. La participation à leur entretien rappelle aux membres de la communauté qu'ils bénéficient de ces biens grâce à l'effort de toute la communauté, depuis des générations, et que chacun doit y contribuer, afin que cela perdure au bénéfice des générations suivantes.

Bibliographie

- ABDERREZEK Kaouther & FOURNIER Mauricette, 2016, « Réseau migratoire et intégration des nouveaux migrants : exemple des communautés mozabites d'El Eulma (Algérie) et de Marseille (France) », 53^e colloque de l'ASRDLF, « Territoires et frontières : le développement à l'épreuve des régions frontalières », Université du Québec en Outaouais, Gatineau, Canada, <https://hal.univ-antilles.fr/TERRITOIRES/halshs-01344948> (consulté le 16/07/2019).
- ABDERREZEK Kaouther, 2017, *Migrations, territorialités, dynamiques interculturelles. L'exemple de la minorité mozabite en Algérie et en France*, Thèse de doctorat non publiée, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 312 p.
- AMAT Charles, 1888, *Le M'Zab et les M'zabites*, Challamel, Paris, 306 p.
- ASSAMAOU Saleh Ben Omar, 2008, العزابة و دورهم في المجتمع الاباضي بميزاب [Les *azzabas* : leur rôle dans la société ibadite du M'Zab], 3 tomes, مطبعة الفنون الجميلة [La Presse des beaux arts] : Alger, 1363 p.
- BOURGEOIS Léon, 1912, *Solidarité*, 7^e édition, A. Colin, Paris, 294 p.
- CAPONERA Dante A. & ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, 1976-1980, *Le Droit des eaux dans les pays musulmans*, FAO, Rome, 2 vol., 230 + 312 p.
- CAPOT-REY Robert, 1953, *L'Afrique blanche française*, vol. 2, *Le Sahara français*, Presses universitaires de France, Paris, 564 p.
- CHERIFI Brahim, 2015, *Le M'Zab : études d'anthropologie historique et culturelle*, Ibadica, Paris, 511 p.
- CHEKHAB-ABUDAYA Maunia, 2018, "The Use of Earth in the Construction of the Qṣūr in Southeastern Algeria" in PRADINE Stéphane (ed.), *Earthen Architecture in Muslim Cultures: Historical and Anthropological Perspectives*, Brill, Leiden/Boston, pp. 84-103, DOI : 10.1163/9789004356337_007.

- CHEKHAB-ABUDAYA Maunia, 2012, *Patrimoine architectural du Sud algérien : le « qsar », type d'implantation humaine au Sahara*, Thèse de doctorat non publiée, Université Panthéon-Sorbonne, Paris, 700 p.
- CHERGUI Samia, 2009, « Le *waqf* et l'urbanisation d'Alger à l'époque ottomane » in *Insaniyat*, n° 44-45, p. 21-32, DOI : 10.4000/insaniyat.302.
- COTE Marc, 2005, *La Ville et le désert : le bas-Sahara algérien*, Karthala, Paris, 306 p.
- CUPERLY Pierre, 1973, *Aperçus sur l'histoire de l'Ibadisme au M'Zab* : Traduction partielle de ATFAYYAŞ Muḥammad, *al-Risālah-Şāfiya fi ba'ḍ tawārikh abl Wādi Mīzāb*, mémoire de maîtrise, faculté des lettres de Paris Sorbonne, sous la direction de ARNALDEZ Roger, 159 p.
- DELHEURE Jean, 1984, *Ağraw n yiwalen tumzabt t-tfransist = dictionnaire mozabite-français*, Société d'études linguistiques et anthropologiques de France, Paris, 319 p.
- DRAY Maurice, 1998, *Dictionnaire Français-Berbère : dialecte des Ntifa*, L'Harmattan, Paris/Montréal, 510 p.
- DURKHEIM Émile, 1968, *Éducation et sociologie*, Presses universitaires de France, Paris, 120 p.
- ERSILIA Francesca, 2002, "Religious Observance and Market Law in Medieval Islam" in *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 99-100, p. 191-203, <https://journals.openedition.org/remmm/1184> (consulté le 16/07/2019).
- ERSILIA Francesca, 2015, "Ibadi Law and Jurisprudence" in *The Muslim word*, n° 105, issue 2, pp. 209-223, DOI: 10.1111/muwo.12089.
- GRAVARI Barbas Maria (dir.), 2005, *Habiter le patrimoine : enjeux, approche, vécus*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 618 p.
- GUELIANE Nora, 2019, « Qu'est-ce qu'un ksar pour un Mozabite ? » in *Le Carnet du centre Jacques Berque*, <https://cjb.hypotheses.org/698>, (consulté le 16/07/2019).

- Haj SAÏD Youcef Ben Bakir, 2014, تاريخ بني مزاب دراسة اجتماعية و اقتصادية و سياسية [Histoire de Bani Mzab, étude sociale, économique et politique], المطبعة العربية بغرداية [Imprimerie arabe], Ghardaïa, 382 p.
- IBN KHALDOUN, 1999, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, vol. 3, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 507 p.
- JOMIER Augustin, 2016, « Les réseaux étendus d'un archipel saharien. Les circulations de lettrés ibadites (xvii^e siècle-années 1950) » in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 63-2, p. 14-39, DOI : 10.3917/rhmc.632.0014.
- JULIEN Charles-André, 1979, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, vol. 1, *La Conquête et les débuts de la colonisation 1827-1871*, Presses universitaires de France, Paris, 632 p.
- LUCCIONI Joseph, 1942, *Lehabous ou le wakf (rites malikite et hanéfite)*, Imprimeries réunies, Casablanca, 185 p.
- LEWICKI Tadeusz, 1958, « Les subdivisions de l'Ibāḍiyya » in *Studia Islamica*, n° 9, p. 71-82, DOI : 10.2307/1594975.
- MAHÉ Alain, 2011, « Qu'est-ce qu'être citoyen ? Résidents et immigrés d'un village dans la Kabylie contemporaine » in BERGER Mathieu, CEFAÏ Daniel & GAYET-VIAUD Carole (dir.), *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, P.I.E/P. Lang, Bruxelles/Berne/Berlin, p. 469-501.
- MAHROUR Illili, 2011, « Contribution à l'élaboration d'une typologie "umranique" des ksour dans le Gourara » in *Insaniyat*, n° 51-52, p. 197-219, DOI : 10.4000/insaniyat.12766.
- ABOU ZAKARIYA Nawawī, Yahyā ibn Šaraf, 1878, *Chronique d'Abou Zakaria*, traduite et commentée par Émile MASQUERAY, Imprimerie de l'Association Ouvrière V. Aillaud, et Cie, Alger, 410 p.
- MERCIER Marcel, 1922, *La Civilisation urbaine au M'Zab : étude de sociologie africaine*, Émile Pfister, Alger, 269 p.
- MERGHOUB Baelhadj, 1972, *Le Développement politique en Algérie. Étude des populations de la région du M'Zab*, Armand Colin, Paris, 174 p.

- MILLIOT Louis, 1953, *Introduction à l'étude du droit musulman*, Recueil Sirey, Paris, 822 p.
- MORAND Marcel, 1903, *Les Kanouns du M'Zab*, Adolphe Jourdan, Alger, 39 p.
- MORAND Marcel, 1931, *Études de droit musulman et de droit coutumier berbère*, J. Carbonel, Alger, 316 p.
- SALHI Mohamed Brahim, 2006, « Société et religion en Algérie au xx^e siècle : le réformisme ibadhite, entre modernisation et conservation » in *Insaniyat*, n° 31, p. 33-61, DOI : 10.4000/insaniyat.9699.
- OUSSEDIK Fatma, 2007, *Relire les Ittifaqat : essai d'interprétation sociologique*, ENAG, Alger, 462 p.
- WEBER Max, 2004, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme ; suivi d'autres essais*, Gallimard, Paris, 531 p.

Résumé : La migration constitue un trait caractéristique des Mozabites, une minorité aux fortes valeurs identitaires et pourvue d'une organisation institutionnelle particulière. Là où les Mozabites sont installés, en Algérie ou à l'étranger, une assemblée traditionnelle est créée [la *jma'a*] et des biens immobiliers sont acquis : maison communautaire, école libre, mosquée, cimetière, centre culturel, bibliothèque, etc. –, cela à l'échelle d'une ville. À l'échelle du pays, chaque région est gérée par une coordination [*tansiqiyat*] et le tout est chapeauté par un Conseil confédéral sis à Ghardaïa – le Conseil de 'Ammi Saïd–. Il s'agit donc, dans cet article, d'étudier cette organisation institutionnelle et d'élucider les mécanismes adoptés par les Mozabites afin de faciliter leur organisation et insertion dans un contexte migratoire. À la fin de ce texte, nous serons en mesure de définir la mobilisation de la solidarité du groupe comme un élément moteur dans ce processus d'insertion. Pour notre démonstration, nous avons réalisé, en plus de la recherche documentaire, une enquête de terrain (qualitative). Des entretiens ouverts, semi-directifs et des entretiens de groupe ont été menés, essentiellement auprès de la communauté mozabite installée dans une ville moyenne de l'Est algérien ; la ville de Bordj Bou Arreridj, au cours des années 2015 et 2016.

Mots-clés : M'Zab, Mozabites, institutions, *jma'a*, migration, solidarité, berbère, auto-organisation.

The Integration of Mozabites into the Host Territories. Organization and Solidarity of the Mozabite Community Outside the M'Zab: the Example of Bordj Bou Arreridj's Jma'a

Abstract: Migration is a characteristic feature of Mozabites, a minority with strong identity values and a particular institutional organization. Wherever Mozabites settle, in Algeria or abroad, a traditional assembly is created [the jma'a] and real estate is acquired: community house, free school, mosque, cemetery, cultural centre, library, etc.—this at the scale of a city. At the country level, each region is managed by a Coordination [tansiqiyat] and the whole is headed by a Confederal Council located in Ghardaïa—the Ammi Said Council. This article therefore aims to explain this institutional organization and to elucidate the mechanisms adopted by Mozabites in order to facilitate their organization and integration in a migratory context. At the end of this paper, we will be able to highlight the mobilization of the group's solidarity as a driving force in this integration process. For our demonstration, in addition to the documentary research, we used a field survey (qualitative). Open, semi-directive and group interviews were conducted, mainly with the mozabite community living in a medium-sized city in eastern Algeria, the city of Bordj Bou Arreridj, during the years 2015 and 2016.

Keywords: M'Zab, Mozabites, Institutions, Jma'a, Migration, Solidarity, Berber, Self-organization.

اندماج المزابيين في المدن المضيفة: تنظيم وتضامن المجتمع المزابي خارج مزاب: جماعة برج بو عريريج مثالا

الملخص: الهجرة هي سمة مميزة للمزابيين، وهم أقلية لغوية و عقائدية تتميز بارتباطها القوي بهويتها و كذا بخصوصية مؤسساتها العرفية الفعالة الى يومنا هذا. حيثما استقر المزابيون، في الجزائر أو في الخارج، يتم إنشاء مجلس عرفي او جماعة ويتم حيازة املاك و عقارات على شكل اوقاف اباضية: منزل الجماعة، مدرسة اباضية حرة، مسجد، مقبرة، مركز ثقافي، مكتبة... إلخ، هذا على مستوى المدينة، على المستوى الوطني، تتم إدارة كل مقاطعة بواسطة تسييقية و التنسيقيات يتزاسها مجلس كونفدرالي مقره في غرداية -مجلس عمي السعيد الجري -. في هذا المقال سنتناول بشكل مفصل هذه المؤسسات و سنعمل على توضيح الآليات التي يعتمدها المزابيون من أجل تسهيل تنظيمهم في مدن اقامتهم خارج مزاب. في نهاية هذا النص، سنكون قادرين على تقييم و اثبات الدور الفعال للتضامن الاجتماعي في تعبئة المجموعة و تسهيل عملية تاقلم المهاجرين المزابيين في مدن اقامتهم. لاثبات مقترحنا، قمنا بالإضافة إلى البحث الوثائقي، بعمل ميداني (نوعي) خلال عامي 2015 و 2016 وذلك باجراء مقابلات مفتوحة و شبه منظمة و مقابلات جماعية مع مزابيين مقيمين في مدينة واقعة بشرق الجزائر هي مدينة برج بو عريريج

الكلمات المفتاحية: مزاب، المزابيين، المؤسسات العرفية، الجماعة، الهجرة، التضامن الاجتماعي، التنظيم الذاتي، البربر